



La lettre aux gestionnaires ALSH

Sommaire

- Titre 1 Comment percevoir vos acomptes 2019 ?
- Titre 2 Comment percevoir votre solde 2018 ?
- Titre 3 Comment échanger avec la CAF ?



- Titre 1 - Comment percevoir vos acomptes 2019 ?

1. Vous devez nous fournir les données prévisionnelles d'activité ainsi qu'un budget prévisionnel par dossier Caf.

⇒ Ils seront mis à disposition ultérieurement.

2. Les acomptes 2019 sont au nombre de 2 à raison de 70 % du droit prévisionnel initial.

- un premier acompte de 35 % de votre droit prévisionnel sera versé dès validation des données prévisionnelles au cours du 1^{er} trimestre,
- un second acompte de 35 % de votre droit prévisionnel sera versé au cours du 4^{ème} trimestre sous la triple condition :

- de la liquidation par la Caf de votre droit réel 2018 ;
- de la transmission de vos données actualisées d'activité au 12 octobre ;
- d'explication cohérente entre cas de variation de l'activité entre 2018 et 2019.

3. Deux recueils de vos données actualisées d'activité :

- Mi-juillet pour les données réelles du premier semestre (janvier à juin 2019) et la projection sur le second.
- mi-octobre pour les données réelles des 3 premiers trimestres (janvier à septembre 2019) et la projection sur le dernier trimestre.



Tous les documents transmis à la Caf doivent comporter le numéro de votre dossier Caf ainsi que le nom du gestionnaire.

Titre 2 - Comment percevoir votre solde 2018 ?

Les documents « réels 2018 » sont à retourner impérativement avant **le 28 février 2019.**

Nous rappelons aux associations qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que l'expert comptable et, éventuellement, le commissaire aux comptes, aient rendu leur rapport et que les instances délibératives les aient approuvés pour nous retourner les documents.

Nous maintenons la suppression des attestations de charges supplémentaires ou indirectes pour le calcul des droits. Mais ces documents peuvent être demandés en cas de contrôle, les imprimés sont à disposition sur le blog.



Titre 3 - Comment échanger avec la Caf ?

- Une question, une interrogation concernant votre dossier de Prestation de service, vous pouvez joindre le service par mail à l'adresse suivante : gestion.actionsociale@cafjours.cnafmail.fr ou au => 02.47.31.55.50 de 8h30 à 12h30.
- Les documents sont téléchargeables sur le site <http://www.caf37-partenaires.fr/> rubrique Le Caf Store >> Déclarer son activité

Vous avez la possibilité de renvoyer vos documents :

- **dématérialisés au format excel à l'adresse mail indiquée précédemment** ou sous forme papier par courrier **daté et signé.**

Adresse postale :

Service Action Sociale
Aides Collectives
TSA 47444
37929 TOURS Cedex 9